

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 février 2026

IFFENDIC – 35750

L'an deux mil vingt-six, le 24 février à dix-neuf heures quinze, le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au sous-sol de la salle des fêtes, Bd Saint-Michel en séance ordinaire sous la présidence de M. MARTINS Christophe, Président.

	Présent.e	Absent.e Excusé.e	Absent.e	Pouvoir à / Divers
M. MARTINS Christophe, Président	X			
Mme PINAULT Sylvie, Vice-présidente	X			
Mme LOUVEL Mélanie, membre élue	X			
M. BOUTIER Johnny, membre élu	X			
Mme COULOIGNER Myriam, membre élue	X			
M. ROBIN Ronan, membre élu	X			
Mme PILLET Marie-Andrée, Membre désignée	X			
M. LABBÉ Roger, Membre désigné	X			
Mme JAN Marie-Thérèse, Membre désignée	X			
Mme AUBRY Virginie, Membre désignée	X			
Mme OZOUX Isabelle, Membre désignée	X			

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un secrétaire de séance. A l'unanimité, Mme OZOUX Isabelle est désigné(e) comme secrétaire de séance, en lui adjoignant Mme BAZIN Marie-Laure (Secrétaire du C.C.A.S.).

**1. Finances – Reprise anticipée des résultats du budget du CCAS de l'année 2025
D/CCAS/2026/002 -N/7.1**

Le conseil d'administration,

Vu la fiche de résultat de l'exercice 2025 du budget du CCCAS et validé par M. ERUSSARD, Trésorier à Montfort-sur-Meu en date du 18 février 2025,

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N
Résultat N-1 affecté sur N						
Résultats n-1 reportés		0	0		128 229,07	128 229,07
Opérations de l'exercice N	29 439,96	47 619,41	18 179,45	319 981,95	230 091,32	-89 890,63
Totaux à affecter ou reporter (1)	29 439,96	47 619,41	18 179,45	319 981,95	358 320,39	38 338,44
Reste à réaliser N (2)				16 731,73	35 380,05	18 648,32
Totaux (1) + (2)				336 713,68	393 700,44	56 986,76

Madame S. PINAULT, au vu de la fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par le président et attestée par le comptable, propose à l'assemblée de reprendre par anticipation ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 57.

Il convient conformément à la législation **d'affecter le résultat de fonctionnement** de l'exercice 2025 soit en report à nouveau soit directement dans la section d'investissement.

Compte tenu de l'excédent de financement (solde d'investissement comprenant les RAR) évalué à +56 986,76€, l'excédent de fonctionnement n'est pas obligatoirement affecté en section d'investissement.

Etant donné la fin de l'opération de reconstruction du bâtiment situé au 1 rue des prés, et le peu de reste à réaliser en dépenses, il est proposé de maintenir l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 18 179,45€ en section de fonctionnement.

Par ailleurs, une affectation en section d'investissement est définitive et ne permet pas de retour, arrière ou très difficilement, en section de fonctionnement si jamais des besoins apparaissent.

Il est proposé les affectations ci-dessous :

Affectation dans le budget 2026	Compte	Montant
Résultat de fonctionnement reporté	R / 002	18 179,45
Résultat de fonctionnement affecté en investissement	R / 1068	0
Résultat d'investissement reporté sur N+1	R / 001	38 338,44

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents décident :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement en report à nouveau de la section de fonctionnement 2026 pour sa totalité (recettes de fonctionnement au 002)
- De reporter l'excédent d'investissement en report à nouveau dans le budget 2026 (recette d'investissement au 001)

**2. Finances Locales – Budget Primitif 2026 du CCAS
D/CCAS/2026/003 -N/7.1**

Le budget primitif 2026 du CCAS de la Ville d'Iffendic est présenté pour la 3^{ème} année à partir de la nomenclature comptable M57 conformément à la délibération adoptée lors de la séance du Conseil d'Administration du 6 décembre 2023. Il présente les prévisions de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses d'investissement ne sont pas gérées dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Conformément à la maquette transmise, le budget 2026 s'établit comme suit en distinguant les mouvements réels et d'ordre pour les 2 sections :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	40 200.00	34 700.00
Mouvement d'ordre	13 679.45	19 179.45
Total	53 879.45	53 879.45

Investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	102 690.27	51 672.48
Mouvement d'ordre	1 000.00	52 017.89
Total	103 690.37	103 690.37

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil du CCAS de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation le Président informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Vu le débat d'orientations budgétaires du 13 janvier 2026,

Vu le vote du Compte Administratif 2025 en séance du 24 février 2026,

Vu la décision d'affectation des résultats 2025 du budget du CCAS en séance du 24 février 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4;

M. le Président expose au conseil du CCAS les conditions de préparation du budget du CCAS;

Le budget 2026 est présenté par chapitre pour chacune des 2 sections, il est proposé au vote dans son ensemble.

Conformément à la maquette règlementaire transmise, il se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		BP 2025	CA 2025	BP 2026
CHAP 011	Charges à caractère général	20 650,00	17 540,84	25 100,00
CHAP 012	Charges de personnel	500,00	100,00	500,00
CHAP 014	Atténuations de produits			
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	1 991,79	3 500,00
CHAP 66	Charges financières	11 000,00	8 544,87	10 000,00
CHAP 67	Charges exceptionnelles	250,00	198,18	1 100,00
CHAP 68	Provisions			
OPE 042	Opérations d'ordre entre sections	3 600,00	1 064,28	4 000,00
CHAP 021				9 679,45
TOTAL		40 000,00	29 439,96	53 879,45

RECETTES		BP 2025	CA 2025	BP 2026
CHAP 013	Atténuations de charges			
CHAP 70	Produits des services, domaine		1 038,58	1 200,00
CHAP 73	Impôts et taxes			
CHAP 74	Dotations et participations	30 000,00	30 000,00	10 000,00
CHAP 75	Autres Produits de gestion courante (loy	10 000,00	15 589,11	23 500,00
CHAP 76	Produits financiers			
CHAP 77	Produits exceptionnels			0,00
OPE 042	Opérations d'ordre entre sections		991,72	1 000,00
VIR 002	Excédent fonctionnement reporté			18 179,45
TOTAL		40 000,00	47 619,41	53 879,45

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		BP 2025	CA 2025	BP 2026
CHAP 20	Etudes	349 000,00	310 307,39	84 610,37
CHAP 21	Immobilisations			
CHAP 23	Travaux			
CHAP 23	Hors Marché			
CHAP 27	Micro crédits	5 000,00		5 000,00
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilés	9 000,00	8 682,84	13 100,00
CHAP 020	Dépenses imprévues			
OPE 040	Opérations d'ordre entre sections	1 000,00	991,72	1 000,00
CHAP 001	Déficit Investissement reporté			
TOTAL		364 000,00	319 981,95	103 690,37

RECETTES		BP 2025	CA 2025	BP 2026
CHAP 13	Recettes des opérations	141 954,64	106 250,00	35 380,05
13248	Subvention commune	65 000,00	65 000,00	0,00
10222	FCTVA	15 000,00	49 672,57	10 192,43
1068	Affectation résultat n-1 -1068	4 216,29	4 216,29	0,00
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilés			0,00
CHAP 16	Cautions	2 000,00	2 490,00	1 100,00
CHAP 27	Microcrédits	5 000,00	1 398,18	5 000,00
CHAP 23				
OPE 040	Opérations d'ordre entre sections 28	2 600,00	1 064,28	4 000,00
CHAP 001	Excédent Investissement Reporté	128 229,07		38 338,44
CHAP 021	Virement de la section de Fonctionnement			9 679,45
TOTAL		364 000,00	230 091,32	103 690,37

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents décident :

- **D'autoriser** les mouvements entre chapitres budgétaires, en section de fonctionnement ou d'investissement, par décision du Président dans une limite de 7.5% des dépenses réelles de la section
- **D'adopter** le budget primitif 2026 du CCAS dans son ensemble,

**3. Finances Locales – Délégations au Président : Décisions
D/CCAS/2026/004 -N/7.1**

Lors de sa séance du 21 juillet 2020 par délibération n° D/2020/002, le Conseil d'Administration a délégué au Président un certain nombre de compétences conformément R 123-21 du Code de l'action sociale et des familles.

Conformément à la délibération n° D/2020/002 du 21 juillet 2020, le Président doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil d'Administration.

Les décisions décrites ci-dessous se rapportent à la période du 22 août 2025 au 09 février 2026

1/ Décisions du Président

Décisions au titre des aides alimentaires

AIDE	DATE	PRESTATAIRE	MONTANT
Bon alimentaire	09/12/2025	G20	80,00 €
Bon alimentaire	15/12/2025	G20	80,00 €

Décisions au titre des aides « carburant »

NEANT

Décisions au titre des autres aides – secours

NEANT

Décisions au titre des micro-crédits remboursables

NEANT

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10, 4ème alinéa,

Vu l'exposé ci-dessus,

Considérant que lors de sa séance du 21 juillet 2020 par délibération n° D/2020/002, le Conseil d'Administration a délégué au Président un certain nombre de compétences conformément R 123-21 du Code de l'action sociale et des familles.

Considérant et conformément à la délibération n° D/2020/002 du 21 juillet 2020, le Président doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil d'administration prennent acte des décisions prises par le Président pour la période susvisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le secrétaire de séance

Le Président du CCAS